

tions discutées et voteraient d'accord avec le désir de leurs électeurs. Le Collège des Médecins a beaucoup de difficultés à faire des lois ou règlements que l'on demande depuis longtemps et voici pourquoi :

1° Les gouverneurs sont trop nombreux et se *nuisent!*

2° Un trop petit nombre d'entre eux s'intéressent aux projets présentés aux assemblées.

3° La durée des assemblées est trop courte. Les discussions se font à la hâte et les gouverneurs s'en vont dans leur foyer alors que rien n'est fait.

Nous sommes convaincus que le Bureau des gouverneurs ferait de la très bonne besogne si les projets de loi arrivraient déjà mûris par la discussion dans nos sociétés médicales; son seul travail serait alors de faire approuver par la Législature ce que toute la Profession demande.

Le vrai rôle du Collège des médecins serait, à notre avis, de s'occuper de l'enseignement dans nos Universités; de distribuer les permis d'étude et la licence, de prélever la taxe annuelle et d'être, surtout, la machine légale qui défende nos droits et privilèges.

Il n'a guère le temps de faire *plus avec son organisation actuelle.*

Il faut de toute nécessité créer de l'union parmi les membres de la profession.

Or, *cette union, le syndicat des sociétés médicales est capable de la créer.* Bien plus, si vous voulez que les projets de loi présentés au Parlement par le Collège des médecins soient d'utilité générale, discutez-en l'importance, créez-les, en un mot, dans les sociétés médicales et demandez ensuite aux Gouverneurs de faire le reste.

Par exemple, je prends la question si débattue depuis quelque temps, de la subvention que le Collège des médecins devrait donner aux sociétés médicales. Qu'arrive-t-il? L'accord manque et rien ne se fait naturellement! Supposez, pour un instant, l'existence du syndicat des sociétés médicales. Cette question serait discutée dans toute les sociétés tout d'abord, puis à une réunion du Syndicat des sociétés les délégués arriveraient à une solution convenable qui serait soumise encore une fois à toutes les sociétés par les délégués, et, enfin à la réunion suivante du syndicat les délégués arriveraient sûrement à une entente sur un projet de